Première Année— N° 254 CINQ CENTIMES Dimanche 29 Décembre 1895

L'ÉGALITÉ de Roubaix-Tourcoing

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
NORD et Départements limitrophes	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
AUTRES DÉPARTEMENTS	5 fr. 50	12 fr.	22 fr.

Les abonnements sont reçus dans tous les bureaux de poste.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
ROUBAIX, Grande-Rue, 93 et Rue Desurmont, 12, TOURCOING
Adresser les manuscrits au Rédacteur en chef, à ROUBAIX

ANNONCES
ON REÇOIT LES ANNONCES
A ROUBAIX, 93, Grande-Rue.
A TOURCOING, 12, Rue Desurmont.
A LILLE, 28, Rue de Fives.

INFORMATIONS

(Par Service Spécial)

M. BOURGEOIS A LYON

Paris, 27 décembre.

La *Patrie* donne les renseignements suivants au sujet du discours que M. Bourgeois doit prononcer à Lyon le 12 janvier prochain.

Ce discours sera un grand discours politique où M. Bourgeois expliquera la situation générale et l'orientation du gouvernement, l'économie et l s réformes qu'il compte soumettre aux Chambres dans le commencement de l'année.

Ces déclarations faites deux jours avant l'ouverture de la sesson, intéresseront vivement, parait-il, l'opinion.

M. Bourgeois parlera notamment du projet du budget de 1897 et de la réforme fiscale qu'il proposera pour les contributions directes ; en d'autres termes, il posera les bases du projet d'impôt sur le revenu annoncé par sa déclaration ministérielle.

LE RÉGIME DES BOISSONS

Paris, 27 décembre.

On va mettre à l'étude à la direction générale des contributions indirectes un projet d'importante réforme du regime de circulation des vins, cidres et poirés.

Ce projet porterait sur les points suivants :

1° Suppression du droit sur les boissons transportées du pressoir à la cave, quelle que soit la qualité de récoltant ou de non-récoltant du destinataire ;

2. Extension de l'immunité du droit ci-dessus au cas de changement notoire de domicile, lorsque le mouvement des boissons n'aura pas le caractère d'une opération commerciale ;

3. Versement simple du coût d'un passavant (50 centimes) pour n'importe quelle quantité transportée.

INCENDIE D'UN TISSAGE

St.-Affrique, 27 décembre

Un incendie s'est déclaré hier soir, à l'usine Eugène Caldier, fabricant de molleton.

Une partie du corps des bâtiments formant aile, où se trouvaient plusieurs machines à tisser, a été la proie des flammes.

Vu la rapidité des secours organisés avec le concours des autorités, des pompiers et de la population accourus à la première alarme, on a pu faire la part du feu et préserver les bâtiments voisins.

Ce sinistre va malheureusement plonger pour quelques jours dans le chômage, de nombreux ouvriers.

DISPARITION MYSTÉRIEUSE

Anvers, 27 décembre.

La police d'Anvers s'occupe activement d'une mystérieuse affaire au sujet de laquelle on n'a pu obtenir jusqu'ici aucun éclaircissement.

Plusieurs jeunes filles ont disparu, sans qu'il ait été possible de savoir ce qu'elles sont devenues. Ce sont de jeunes et accortes servantes, âgées de dix-sept à vingt ans, en service dans divers quartiers de la ville.

Tout ce qu'on a pu apprendre, c'est qu'un personnage élégamment vêtu s'est présenté chez les maitres des jeunes filles et a demandé à leur parler en particulier ; elles sont sorties pour un instant et n'ont plus reparu.

Cette affaire produit une assez vive émotion, Anvers a été fréquemment cité comme rendez-vous des marchands de blanches ; mais dans le cas particulier on semble craindre quelque chose de plus grave.

MAX LEBAUDY

Amélie-les-Bains, 27 décembre.

Les obsèques de M. Max Lebaudy ont eu lieu ce matin.

Mme Lebaudy mère, ses deux fils Jacques et Robert, sa fille et son gendre y assistent.

Le service funèbre a eu lieu dans la chapelle de l'hôpital où le corps restera jusqu'à ce soir. Il sera transporté ensuite à Paris.

Mme Lebaudy s'est évanouie pendant le défilé du cortège.

LES RÉFRACTAIRES BELGES

Bruxelles, 27 décembre.

On annonce que le roi Léopold serait très disposé à user largement à l'occasion du prochain mariage de sa nièce avec le prince Emmanuel d'Orléans, de son droit de grâce et d'amnistie envers les très nombreux réfractaires et déserteurs belges qui se sont réfugiés dans les villes frontières de la France, et surtout à Lille, Roubaix et Tourcoing.

MORT DE FROID

Saint-Affrique, 27 décembre.

Hier soir, M. Paulin Gavalda, propriétaire au Mas-d'Agout, commune de Montlaur, a été trouvé mort dans la neige, non loin de sa propriété.

M. Gavalda était venu, samedi, à Saint Affrique, régler quelques affaires et repartait à pied le soir même pour sa propriété, qu'il ne put pas rejoindre, le froid l'ayant congestionné en route.

EXPOSITION DE 1900

Paris, 27 décembre.

La commission parlementaire de l'Exposition de 1900 a tenu une nouvelle séance dans laquelle elle a discuté, en présence de M. Mesureur, ministre du commerce, Picard, commissaire général, et Bouvard, directeur des travaux, le plan de l'Exposition. Tout l'effort du débat a porté sur le point de savoir si la nouvelle avenue projetée des Champs-Elysées à l'Esplanade des Invalides et continuée par un pont monumental comporterait la perspective qu'espèrent les auteurs du projet Des affirmations contradictoires ont été émises: mais la question est restée sans solution jusqu'à présent. La commission s'est ajournée jusqu'au 15 janvier prochain de manière à ne reprendre ses délibérations que le lendemain de l'ouverture de la session de 1896.

Au cours de la séance, M. Georges-Berger a soulevé une question assez importante qui ne pourra être également tranchée qu'à la reprise des délibérations. M. Georges Berger a soutenu que le chiffre de 20 millions prévus dans le projet de loi pour la part contributive de l'Etat dans la dépense de l'Exposition était inférieur d'une quinzaine de millions à la réalité.

Il prétend qu'on n'a pas prévu les dépenses d'installation de l'exposition particulière des ministères, les frais de démolition, le crédit pour nécessités imprévues.

Le gouvernement sera invité à s'expliquer à cet égard à la rentrée.

L'INSURRECTION CUBAINE

Madrid, 27 décembre.

Les dépêches officielles de la Havane annoncent que le chef insurgé Acebo a été fusillé à Cienfuegos.

Le retour du maréchal Martinez Campos à la Havane est très commenté à Madrid.

La censure télégraphique ayant été rétablie à la Havane, les correspondants télégraphient seulement les nouvelles officielles.

Le journaux qualifient les insurgés de véritables nihilistes.

LE MAIRE DE PÉRONNE

Amiens, 27 décembre.

M. Trannoy, député, vient de donner sa démission de maire de Péronne ; les deux adjoints ont également démissionné.

Le déplacement de M. Collignon, sous-préfet de Péronne, n'est pas étranger à ces démissions ; M. Trannoy avait demandé au ministère le déplacement du sous-préfet : satisfaction lui fut accordée ; mais dans la ville une souscription fut ouverte pour offrir un bronze d'art à M. Collignon, et les trois quarts de membres du conseil municipal ont pris part à cette souscription ; d'où la démission de la municipalité.

SUBORDINATION

Paris, 27 décembre.

Les membres du gouvernement, sur la proposition fermement émise par M. Guieysse, ministre des colonies, se sont mis d'accord pour décider que la situation du commandant en chef de la division navale de l'Ocean indien, à Madagascar, serait conforme à celle du commandant de la division d'Extrême-Orient, vis-à vis du gouverneur général de l'Indo-Chine.

Cet officier relèvera directement du ministre de la marine, mais il sera obligé de déférer aux réquisitions du nouveau résident général, dans le cas où la sûreté de l'île serait compromise et où le concours de ses équipages serait utile sur les points de débarquement

(*Voir en Dernière Heure.*)

BULLETIN DU JOUR

LES CENT-QUATRE

— Vient de paraitre la liste des cent-quatre !... Demandez la liste des cent quatre !... Deux sous la « dernière édition » de la *France* contenant la liste des cent-quatre !...

En réalité, la liste n'est pas encore complète. On la trouvera plus loin. Elle ne révèle qu'une quarantaine de noms. M. Lalou connait bien trop l'art de la spéculation pour laisser partir d'un seul jet, l'égoût qu'il est parvenu à canaliser.

Philosophons un brin en attendant qu'il plaise au directeur de la *France* d'achever la vidange qu'il a entreprise.

— « Enfin, on va les connaitre les noms, ces noms qui, depuis huit ans, ont mis à l'envers tant de cervelles ; ces fameux noms que M. Andrieux prétendait avoir en poche mais qu'il s'est bien gardé de sortir... »

Voilà le cri que l'on entendra partout aujourd'hui — cri de soulagement pour quelques-uns, de malsaine curiosité pour le plus grand nombre.

Mais la liste de la *France* est-elle au moins serieuse ?

Il ne nous semble guère possible d'en révoquer en doute l'authenticité. On est bien trop prudent, dans la maison de M. Lalou, pour se laisser bêtement « piper » comme comme ce pauvre Gilly, de drolatique mémoire, qui fut traîné de cour d'assises en cours d'assises, accablé de prison et d'amendes, pour avoir osé dire, en 1888, sur la foi de simples préventions morales « qu'il y avait plus de trente Wilsons à la commission du budget. »

N'empêche que les démentis et les explications vont pleuvoir. Celui-ci niera, cet autre avouera qu'il a touché — en tout bien, tout honneur, naturellement, — tels Albert Grévy, Thévenet, Léon Renault et tant d'autres non-lieu déjà connus.

Nous enregistrerons démentis et aveux, s'il s'en produit.

Quelque valeur qu'elle ait, l'information de la *France* va faire un gros pétard.

Ce n'est pas nous qui nous en plaindrons.

Bientôt, il sera irrécusablement démontré que la corruption panamiste a gagné tous les milieux bourgeois; alors, les électeurs écœurés appelleront peut-être de tous leurs vœux le vent révolutionnaire qui seul peut, de son souffle puissant, assainir l'atmosphère sociale empuantie par la charogne capitaliste.

G. SIAUVE-EVAUSY.

ŒUVRE DE DÉFENSE

Appel aux Travailleurs

Je demande pardon à mes lecteurs de mon insistance et de l'inévitable monotonie dont mes articles sont affligés depuis qu'est engagée la grave affaire de la Verrerie aux verriers. Mais c'est pour moi un devoir socialiste et républicain ou mieux encore un devoir d'honnête homme de ne rien négliger pour que la longue lutte si vaillamment supportée par nos amis de Carmaux aboutisse à un résultat positif.

On nous reproche de n'être que des parleurs inconsistants qui effleurent toutes les grandes questions et qui n'en résolvent aucune. Nous voulons et devons montrer que dans le combat engagé, dans l'entreprise commencée, nous ne nous arrêterons que quand la victoire sera définitive et la solution complète.

On nous a reproché aussi d'intervenir dans les grèves pour de misérables intérêts électoraux. Or, à mesure que l'affaire de la Verrerie ouvrière se précise et se développe, il apparait de plus en plus que, bien au-dessus de nos intérêts électoraux, nous mettons le succès de l'œuvre ouvrière qui résume une longue lutte de cinq mois. C'est un souci bien désintéressé, on peut en être sûr, qui nous anime et qui nous guide.

Aussi, M. Rességuier peut ajouter une nouvelle demande de dommages-intérêts à celle qu'il a déjà formulée contre nous et qui va être jugée par le tribunal de Toulouse, car nous sommes résolus à mettre en œuvre tous les moyens légaux pour assurer aux verriers de Carmaux, qu'il voulait affamer et disperser à travers le pays comme un témoignage vivant de la toute puissance patronale, une verrerie où ils puissent vivre libres et prospères.

Au risque donc de fatiguer nos amis, je les presse à nouveau d'organiser la souscription en vue de la verrerie ouvrière. J'appelle leur attention sur le manifeste du groupe socialiste, publié ici-même, qui contient tous les renseignements nécessaires, et je les prie de faire venir du siège social de la Verrerie où est le comité d'action, Paris, rue Vieille-du-Temple, 110, les billets à 20 centimes. Ils les placeront, ils les répandront partout, dans les usines, dans les syndicats, dans les coopératives, dans les groupes politiques, dans les boutiques et les petits ateliers de village. Il faut que la Verrerie ouvrière sorte d'un immense effort de la solidarité ouvrière et de la conscience républicaine.

Qui ne voit les conséquences politiques et sociales de cette œuvre ? En démontrant d'abord, par un exemple réduit mais éclatant, que les ouvriers peuvent s'organiser eux-mêmes, se discipliner eux-mêmes, elle accoutumera les esprits à l'idée d'un affranchissement général des salariés, et à une organisation sociale nouvelle.

Surtout, elle donnera la preuve éclatante de la force d'action du prolétariat, de son obstination, de son esprit de suite. Oui, c'est bien de s'enflammer et de se soulever contre la tyrannie de M. Rességuier au moment même où il fermait brutalement à ses ouvriers la porte de son usine. Oui, c'est bien de soutenir les verriers dans leur belle lutte contre toutes les puissances qui voulaient les écraser, ministres, préfet, juges, police, armée. Mais si avec l'excitation immédiate de la bataille tombaient l'énergie et l'enthousiasme des ouvriers et des républicains, nos ennemis diraient que nous ne sommes pas prêts pour les œuvres fortes, pour les longs et prévoyants efforts.

Au contraire, si le prolétariat apparait comme une force, tous les gouvernements compteront nécessairement avec lui, et ils n'oseront pas arrêter l'évolution irrésistible qui nous conduit à une société meilleure et plus juste.

Vous l'avez vu déjà : c'est parce que le prolétariat a résisté avec les verriers de Carmaux, c'est parce que l'énergie des uns ne s'est pas plus lassée que la solidarité des autres, que la criminelle combinaison ministérielle Leygues-Trarieux, qui enlevait aux ouvriers des chemins de fer le droit de grève et qui menaçait le droit de grève de tous les ouvriers, a été retirée par le ministère Bourgeois. La récompense de l'effort ouvrier qui s'est déployé dans la grève de Carmaux a été immédiate, et je fais appel d'abord à toutes les sections syndicales des chemins de fer pour prendre et placer des billets de la Verrerie.

Que l'effort commencé aboutisse : que le prolétariat, soutenu par le parti vraiment républicain, mène à bien l'œuvre entreprise, et toute politique de réaction contre la clase ouvrière sera plus difficile et plus timide.

C'est en agissant, c'est en affirmant au grand jour notre volonté, notre énergie, notre persévérance, que nous déjouerons toutes les intrigues réactionnaires. Ah ! elles abondent, et les Dupuy et les Waldeck-Rousseau travaillent secrètement, et le parti clérical ébranle le Président de son choix, et déjà des ambitions muettes, mais aux yeux brillants, se tournent vers l'Elysée, et les divers candidats possibles de la réaction et du centre essaient de se détruire réciproquement et des manœuvres se produisent pour rallier à l'occasion des clientèles imprévues. Oh ! on se perdrait et se stériliserait à vouloir suivre ces intrigues qui se croisent, à épier les pensées qui germent dans les cerveaux. Mais que nous importe, à nous, qui voulons et faisons une politique de pleine clarté, de plein jour?

Ce qui est certain, c'est que la vieille société se décompose : c'est que tous les vieux pouvoirs sont frappés de paralysie ou de doute, et que, si l'Eglise semble reprendre courage, c'est qu'elle *attend la mort de quelque chose*. C'est à nous de lui montrer qu'à côté des forces qui se décomposent et des puissances qui meurent, il y a des forces nouvelles qui s'organisent, une puissance jeune et allègre qui monte.

Alerte donc ! et ne nous arrêtons pas en chemin. L'œuvre immédiate à accomplir est grande en elle-même : mais elle l'est plus encore par l'énergie même dont elle sera le signe, par l'élan de confiance et d'espérance qu'elle donnera à la démocratie.

Certes, le parti socialiste a assez de vie et d'activité pour ne pas s'enfermer, même pour un temps, dans ce souci exclusif. A cette heure même, il y a des socialistes comme Rouanet qui profitent du calme relatif qui nous est laissé pour instituer un cours de haute doctrine sociale. Il y en a d'autres comme Viviani qui dénoncent et ébranlent avec une merveilleuse éloquence le régime de favoritisme et de corruption qui ruine l'Algérie. C'est Millerand qui démontre, avec une force décisive, que les gisements de phosphates algériens appartiennent à l'Etat et doivent être exploités par lui, dans un intérêt général et pour le plus grand bien de notre agriculture. Demain d'autres questions surgiront à coup sûr qui solliciteront l'activité de notre parti, mais il faut qu'à travers cet effort multiple il ne perde pas de vue et qu'il mène à son terme l'œuvre de défense commencée à Carmaux.

Jean JAURÈS.

LA LISTE DES 104

Paris, 27 décembre.

La *France* d'aujourd'hui publie en vedette : *La liste des 104. — Le Carnet d'Arton*. Cette liste est précédée d'un article du vicomte de Colleville. Voici les noms que donne la *France*. Nous laissons, bien entendu à notre confrère parisien, l'entière responsabilité de ses informations :

— MM. Bastid, député du Cantal ; Beauquier, député du Doubs ; Antide Boyer, député des Bouches-du-Rhône ; Boissy d'Anglas, député de la Drôme ; Chevandier, député de la Drôme ; Chavoix, député de la Dordogne ; Cordier, député de Meurthe-et-Moselle ; Crémieux, député du Gard ; Camille Dreyfus, député de Paris ; Duvaux, député de Meurthe-et-Moselle ;

Floquet, député des Pyrénées-Orientales ; Gaillard, député de Vaucluse ; Jullien, député de Loir-et-Cher ; Germain Casse, député de Paris ; Laisant, député de la Seine ; Laporte, député de la Nièvre ; Le Gay, député du Puy-de-Dôme ;

Henri Maret, député du Cher ; Marty, député de l'Aude ; A. Michel, député de Vaucluse : Ménard Dorian, député de l'Hérault ; Noël Parfait, député de l'Eure-et-Loir ; Pesson, député d'Indre-et-Loir ; Pierre Alype, député des Indes françaises ; Périllier, député de Seine-et-Oise ; Planteau, député de la Haute-Vienne ; Laguerre, député de Vaucluse.

Rabier, député du Loiret; Saint-Martin, député du Vaucluse; Sans-Leroy, député de l'Ariège ; Frébault, député de la Seine; Georges Roche, député de la Charente-Inférieure, Sarlat, député de la Guadeloupe, Simy ?; Thiessé, député de la Seine-Inférieure ; Hurard, député de la Martinique.

Viger, député du Loiret; Vian, député de la Seine-et Oise; Tony-Réveillon, député de la Seine.

Après ce dernier nom, la *France* ajoute :

— « Demain nous publierons la suite des 104 extraits du Carnet de Cornélius Herz. »

Tant pis pour les trafiquants dont le nom sera cloué au pilori. Tous les partis, sans distinction, devront applaudir à l'exécution publique des coupables, — si tant est, cependant, que les informations de la *France* soient bien exactes.

Et dire que la « trêve des confiseurs » ne fait que commencer !

Paris, 27 décembre.

La publication par le journal *la France* de la liste des 104 a causé une profonde sensation au Palais-Bourbon. Dès que ce journal y est parvenu les députés se sont répandus dans les couloirs en commentant la liste.

La plupart des députés nommés se sont rendus auprès du président du conseil et du ministre de la justice pour protester avec une vive énergie contre le procédé qui consiste à lancer sur un grand nombre de membres du parlement une accusation des plus graves sans la moindre preuve. On a songé à soulever un incident, *mais on y a renoncé.*

Toutefois, MM. Jullien, député du Loir-et-Cher, Frébault, député de la Seine, Rabier, du Loiret, Boissy-d'Anglas, de la Drôme ont adressé une plainte en diffamation au procureur de la République.

D'autre part, M. Laguerre a adressé à l'agence Havas une note dans laquelle il déclare qu'il considère l'inscription de son nom sur la liste de *La France* comme une diffamation calomnieuse dont il se réserve de demander une réparation judiciaire.

M. Floquet interrogé déclare qu'il n'a rien à dire et qu'il s'en tient aux déclarations qu'il a faites en 1883 à propos des affaires de Panama.

M. Viger, ministre de l'agriculture, se trouvait au Sénat lorsque la liste lui fut communiquée, il se contenta de hausser les épaules.

Enfin, M. Antide Boyer a déclaré qu'il allait envoyer une lettre de protestation à la *France.*

L'ADMINISTRATION

Alger, 27 décembre.

Un bel exemple des lenteurs administratives :

M. Pizzoli, épicier à Mostaganem, a reçu, ces jours derniers, un avis de la Cour des comptes l'informant que la somme de 300 francs, versée comme cautionnement pour une fourniture d'huile aux cantonniers en 1842 par feu son père, était tenue à sa disposition par le Trésor, et que l'intérêt de cette somme, pour six années, lui serait servi en outre.

Cinquante-quatre ans pour prendre une pareille décision, voilà n'est-ce pas qui est bien administratif.

Apaisement du conflit anglo-américain

Paris, 27 décembre.

Un télégramme envoyé de Londres à l'*Agence Libre* fait prévoir la solution pacifique du conflit anglo-américain, l'Angleterre étant sagement disposée à toutes les concessions. Ainsi elle ne trouve déjà plus extraordinaire que la commission nommée par le Sénat américain prenne connaissance du litige pendant avec le Venezuela.

Les Etats-Unis se borneront à quelques concessions de forme, dont le gouvernement britannique s'empressera de se déclarer satisfait, et tout se terminera, en somme, au profit du Venezuela qui gagnera d'avoir ses frontières définitivement délimités.

On ne peut que se féliciter de voir épargner à deux peuples une guerre qui eût été épouvantable, tout en se félicitant également de la leçon infligée à un gouvernement par trop accapareur du bien d'autrui.

PETITE CHRONIQUE

UN MARIAGE

Un de nos confrères belges a publié une information d'ailleurs énigmatique qui fait en ce moment chiffer toutes les cervelles sur lesquelles l'almanach de Gotha exerce encore quelque fascination. Il s'agit tout simplement du mariage d'un jeune prince exilé, « parents de monarques déchus », avec une veuve qui appartient, parait il, au monde de la grande industrie. Quel est ce prince ? Les uns disent le duc d'Orléans, d'autres le jeune Victor. Mais, que ce soit l'un ou l'autre, peu importé. Ce qui doit nous intéresser, c'est de voir le prince prendre, en vieillissant, un peu de sens pratique et se décider à faire ce qu'on appelle une fin.

Je parle, bien entendu, des princes de sang royal, car, pour ce qui est des autres représentants de la vieille noblesse, il y a longtemps qu'ils sont entrés dans la carrière, c'est à dire qu'ils ont consenti à jeter leur écusson dans le commerce.

Nous avons des marques de champagne et même de moutarde qui sont presque des marques royales.

Pour ma part, je vous assure que je ne verrais nul inconvénient à ce qu'un parent de « monarques déchus » surveillât, le soir, l'expédition du courrier dans une administration ou les livraisons dans quelque maison de gros. On fait ce qu'on peut, on n'est que des princes ! N'est-ce pas ainsi qu'il faudrait modifier, dès à présent, l'exclamation populaire si répandue, puisque les princes de nos jours trouvent si difficilement à se caser ?

— Allo... allo !... Qui est là !

— Le duc d'Orléans !

— Le duc... parfait !... Voulez-vous nous faire livrer quatorze tonneaux de mélasse... C'est très urgent. Au plaisir, monseigneur !...

Pourquoi pas? Nous n'avons plus de monarques. Les princes royaux sont sans emploi Or, les Américains nous ont donné, voici longtemps, un exemple qu'il y aurait peut-être lieu de suivre. Ils ont des rois du pétrole, des chemins de fer, du bœuf en conserve, que sais-je encore? Je vois là une carrière tout indiquée pour les pauvres jeunes gens qui n'ont d'autre avantage sur les autres hommes que de se trouver en naissant une couronne princière dans leur berceau. Et c'est pourquoi le mariage de Bruxelles ne m'attriste ni ne me surprend. Je trouverai même cela tout naturel, si je lis quelque jour dans une rue une enseigne de ce genre :

AU DESCENDANT DES ROIS
SOIERIES ET LAINAGES

N'est-ce pas au tour des lis de France de filer ?

JEAN DES VIGNES.

LE PARLEMENT

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 27 décembre

Présidence de **M. Henri Brisson**, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture au ministère de l'intérieur sur l'exercice 1895, d'un crédit extraordinaire de 350,000 fr. pour secours aux victimes des troubles de Paris en juillet 1893, de Lyon en 1894 et de l'explosion du restaurant Foyot.

M. le président.— Un amendement ayant été déposé à ce projet, il a été convenu que la discussion serait ajournée.

La Chambre adopte par 455 voix contre 7 un projet de loi portant ouverture au ministère de la marine d'un crédit extraordinaire pour l'armement pendant neuf mois en supplément aux prévisions budgétaires des trois bâtiments de la division navale de l'Extrême-Orient et de deux bâtiments de la division navale de la Cochinchine.

La caisse des retraites

L'ordre du jour appelle la discussion de la proposition de loi adoptée par la Chambre, adoptée avec modification par le Sénat, relative à la majoration des pensions de la caisse nationale des retraites.

M. Drake de Castillo. — Je viens, au nom de la minorité de la commission, expliquer pourquoi elle a repoussé les modifications apportées au projet par le Sénat sur les deux millions votés pour la majoration des retraites des prévoyants.

La Chambre avait décidé qu'on donnerait 500,000 fr. pour assurer des pensions de vieillesse aux vieillards indigents, à condition qu'on obtiendrait la collaboration des départements et des communes. Le Sénat a repoussé cette disposition ; il a modifié d'autre part l'âge auquel on aurait droit à la majoration, 70 ans au lieu de 65, le mode de répartition et le mode de constitution de la retraite.

Le projet modifié causera des déceptions aux sociétés et à tous ceux qui s'intéressent aux prévoyants. Ce n'est plus qu'un projet de façade. L'intérêt va devenir tellement insuffisant qu'on ne pourra plus constituer la caisse.

Le rapporteur, M. Sarrien, propose d'adopter le projet quand même pour ne pas laisser tomber en annulation les crédits. Je demande à la Chambre de donner à la commission de prévoyance le temps d'établir très nettement les principes généraux de la caisse des retraites et d'ajourner la discussion du projet. (Appl. sur quelques bancs).

Faberot s'adresse aux députés qui ont voulu faire bon ménage avec le Sénat et leur demande s'ils ne sont pas désabusés aujourd'hui et s'ils n'ont pas la preuve que le Sénat cherche la guerre.

M. le Président invite l'orateur à retirer ses paroles.

Faberot consent à retirer son expression, mais il prétend qu'il a bien le droit d'exprimer son opinion sur le Sénat, car s'il en demande la suppression, c'est parce qu'il est convaincu que la Chambre ne réalisera aucune réforme tant que le Sénat existera,

M. Bourgeois prend la défense des Sociétés de secours mutuels attaquées par Faberot, puis expose les grandes lignes d'un projet sur l'assistance que le gouvernement se propose de déposer. Il conclut à l'adoption du projet tel qu'il revient du Sénat.

Groussier préfère ajourner le projet plutôt que de voter une disposition qui fera bénéficier les ayants-droits d'une somme de 10 ou 15 francs.

L'ajournement du projet est repoussé.

M. Rey dépose un projet de résolution ainsi conçu : « La Chambre invite le gouvernement à inscrire, dans le budget de 1897, un crédit de un million à l'effet de subventionner les communes et les départements qui accorderont des secours aux vieillards et aux infirmes ».

L'orateur, cédant à l'impatience de la Chambre, n'insiste pas. Il se réserve de défendre son amendement après le vote du projet.

L'article 1er est adopté, ainsi que l'article 2, après des observations de Jourde.

Les articles 3 et 4 sont adoptés.

L'ensemble du projet est adopté.

M. Rey développe son projet.

M. Gautier propose à la Chambre d'adopter sa motion tendant à organiser l'assistance des vieillards au moyen de subventions communales et départementales et avec le concours de l'Etat.

M. Bourgeois combat la motion de M. Rey et se rallie à celle de M. Gautier qui est conforme aux déclarations du gouvernement.

La motion de M. Gautier est adoptée.

Divers projets d'intérêt local sont adoptés.

La discussion de l'interpellation de M. Fleury-Ravarin sur l'organisation de l'administration de l'Algérie est ajournée à la prochaine session.

La Question Lebaudy

M. G. Berry questionne sur les responsabilités engagées par la mort de M. Lebaudy.

M. **Coutant**.— Occupez-vous des rapatriés de Madagascar.

M. **le Président** proteste contre l'interruption. Il s'agit d'un évènement des plus douloureux, il s'agit d'un jeune soldat français.

M. **G. Berry** s'attache à démontrer qu'aucun de ceux chargés d'examiner l'état de M. M. Lebaudy ne fit son devoir.

M. **Léon Say**.— L'égalité devant la loi n'existe pas.

M. **Berry**.— Tout autre soldat eût été exempté du service ; la démocratie doit assurer à tous l'égalité devant la loi.

M. Cavaignac proteste contre l'attitude de la droite. Il reproche à M. Berry de soulever un pareil débat à l'heure pré-